

Compte-rendu Conseil de l'ED-SMH du 7 mai 2021

Séance ouverte à 15h05 en visioconférence *via* Zoom : 20 personnes étaient présentes

Présents : P.-J. Arnoux, D. Bendahan, J. Boiché, M.-E. Cadenel, M. Cadopi, A. Chopard, F. d'Arripe Longueville, P. Decherchi, N. Dimarcq, T. Fovet, E. Gemonet, N. Gueguen, M. Hayotte, J. Lozano-Goupil, G. Montagne, S. Perrey, N. Perrin, M. Pithioux, L. Tran Van, R. Zory

Excusés : P. Delaporte , N. Héraud, J. Mercier, D. Mottet, S. Nicolas

1- Informations Générales

Renouvellement partiel des membres du conseil de l'ED

- Noël Dimarcq en sa qualité de Vice-Président Recherche de l'Université Côte d'Azur remplace Jeanick Brisswalter dans le collège 'Représentant des établissements'
- Des élections ont été organisées afin d'élire les nouveaux représentants des doctorants Montpellierains : Juliette Lozano-Goupil et Théo Fovet ont été élus
- Suite à un changement professionnel, Patricia Jonville (PSA-Stellantis) a souhaité passer la main. La direction de l'ED-SMH a proposé au conseil que Clément Bougard (PSA-Stellantis) la remplace. Le vote a validé la proposition de la direction à l'unanimité.

Bilan des inscrits/soutenances

Un état des lieux des doctorants inscrits au sein de l'ED-SMH a permis de recenser 127 doctorants (31 en 1^{er} année, 35 en 2^{ème} année, 30 en 3^{ème} année, 15 en 4^{ème} année, 11 en 5^{ème} année, 5 en 6^{ème} année).

Les primo entrants se répartissent de la manière suivante : 18 inscriptions à AMU, 5 à l'UM et 8 à l'UCA.

Le bilan des soutenances de thèses 2020 permet de recenser 25 thèses soutenues : 15 AMU, 7 UM et 3 UCA.

L'état des lieux des soutenances qui ont eu lieu début 2021 révèle que 9 soutenances ont déjà eu lieu et qu'une dizaine de soutenances devraient être programmées avant l'été. Cette augmentation sensible du nombre de soutenances en début d'année civile pourrait être liée à la possibilité donnée aux doctorants du périmètre d'AMU de soutenir leur thèse avant le 31 Mars sans avoir à s'acquitter des frais d'inscription de l'année universitaire en cours (2020-2021).

Points sur différents dossiers en cours

Une réunion de bureau (26 Avril 2021) a permis d'initier la réflexion sur deux dossiers importants en lien avec (i) l'harmonisation sur les différents sites des taux d'encadrement des collègues HDR et non HDR et (ii) la politique d'attribution des contrats doctoraux d'établissement.

Taux d'encadrement

Les chartes des collèges doctoraux des 3 établissements partenaires font foi. Toutefois ces chartes sont plus ou moins explicites sur ce point selon les sites :

- Pour AMU les taux d'encadrement des statutaires HDR sont plafonnés à 300% et le nombre de co-directions des statutaires non HDR se limitent à 2.
- Pour UM et UCA les textes sont moins précis quant aux règles et principes en vigueur.

La discussion révèle une volonté commune d'harmoniser les pratiques sur les 3 sites en édictant des principes communs compatibles avec les chartes des différents collèges doctoraux. Une politique raisonnée en matière de taux d'encadrement permet de créer les conditions d'un encadrement de thèse qualitatif et permet de répartir l'effort d'encadrement sur un nombre plus important de statutaires. En conformité avec les chartes des collèges doctoraux, le respect des taux d'encadrement sera un des éléments pris en compte lors des prochains concours de contrats doctoraux.

Politique d'attribution des CD d'établissement

Le deuxième dossier évoqué concerne le possible découpage d'une partie des contrats doctoraux d'établissement en ½ contrats doctoraux. Outre les possibilités de démultiplications des financements de thèse, cette politique conduirait les directeurs de thèse potentiels à mettre en œuvre une stratégie proactive de recherche de financements de thèse.

La discussion a révélé l'intérêt du conseil pour la mise en œuvre d'une politique de ce type. Elle a également permis de pointer un certain nombre de points de vigilance à prendre en compte. D'une part, la mise en œuvre de cette politique suppose qu'un certain nombre de guichets permettant de sécuriser ½ contrat doctoral aient été identifiés au préalable (e.g., ONERA, CNES, ...). D'autre part, la question du phasage temporel des différents appels à projets est cruciale. Une bonne connaissance du calendrier des AAP est nécessaire.

De nouvelles réunions de bureau seront organisées dans les semaines/mois à venir afin d'avancer sur ce dossier de manière à donner au conseil lors de sa session de Novembre des éléments relatifs à la faisabilité de cette procédure. Une décision sera alors prise quant à la mise en œuvre de cette procédure en 2022.

Dates importantes

- Annulation de la JED 2021
- Le concours de contrats doctoraux de l'ED SMH sera organisé les 7 et 8 Juillet ; les modalités du concours seront communiquées courant Mai.

2- Élargissement de la co-accréditation de l'ED SMH à l'université Gustave Eiffel.

L'Université Gustave Eiffel a été créée le 1^{er} Janvier 2020 suite à la fusion de différentes entités dont l'IFSTTAR. Deux unités de recherche du périmètre de l'ED SMH (LMA & LBA) qui dépendaient de l'IFSTTAR dépendent maintenant de l'Université Gustave Eiffel (UGE).

L'UGE s'est rapprochée de la direction de l'ED SMH afin de demander l'élargissement de la co-accréditation de l'ED SMH (AMU, UM, UCA & UGE). Les 3 établissements (AMU, UM, UCA) sont d'accord sur le principe de l'élargissement de la co-accréditation.

Des échanges ont eu lieu avec l'UGE et tous les voyants sont au vert. Les discussions portent sur la possibilité de flécher de manière récurrente des contrats doctoraux en direction de l'ED SMH, comme le font actuellement les 3 établissements partenaires.

Une fois tous les éléments clarifiés, l'élargissement de la co-accréditation sera mise au vote lors du prochain conseil de l'ED SMH. Formellement cet élargissement pourra être initié sur la base d'une lettre d'engagement, co-signée par les 4 établissements partenaires, adressée à la DEGESIP.

3- Bilan sur la nouvelle offre de formation

L'offre de formation de l'ED SMH a été restructurée en concertation avec les différentes parties prenantes (doctorants, partenaires académiques et non académiques, alumni). La nouvelle offre est basée sur une approche par compétences et comprend un tronc commun obligatoire d'environ 100h (Ateliers, modules 'éthique' et 'intégrité scientifique', participation à la JED) et un Parcours de Formation Individualisé (50h à valider dans l'offre de formation des collèges doctoraux de l'ED SMH ou ailleurs).

Le déploiement a été réalisé auprès des promotions de doctorants de 1^{ère} et de 2^{ème} année. Le bilan révèle une forte implication des collègues formateurs qui participent activement à la démarche de co-construction que l'école doctorale souhaite promouvoir. La prise en compte des questionnaires de satisfaction renseignés par les doctorants à l'issue de chaque formation permet également de faire évoluer l'offre en prenant en compte les besoins et les ressentis des doctorants. Enfin un certain nombre d'ateliers sont d'ores et déjà assurés en Anglais en conformité avec l'objectif d'ouverture de l'ED SMH à l'international.

Le tour de table indique que les retours des doctorants sont très positifs en dépit du format en distanciel retenu du fait de la situation sanitaire. Il est également précisé que la formule en présentiel sera retenue dès que possible car elle correspond plus aux objectifs de la formation.

La question liée à la possibilité d'aménager la formation pour les professionnels (Cliniciens et enseignants d'EPS) a été évoquée. La discussion a permis de souligner la nécessité de déployer une politique aidante en direction de ces doctorants. La direction rencontrera systématiquement ces doctorants en début de thèse de manière à esquisser une feuille de route en matière de formation prenant en compte les contraintes rencontrées. Le règlement intérieur de l'ED prévoit ce type d'aménagement.

Ce même règlement intérieur a fait l'objet d'un toilettage afin de faire figurer précisément la nouvelle offre de formation de l'ED. Ces modifications du règlement intérieur ont été

soumises au conseil de l'ED pour approbation et ont été adoptées à l'unanimité. Le nouveau règlement intérieur sera envoyé à la Commission Recherche d'AMU pour validation.

4- Impact de la pandémie sur la trajectoire des doctorants

Un certain nombre d'éléments (augmentation des situations conflictuelles, regain d'activité de la commission de dérogation de soutenance) révèlent l'impact de la pandémie sur la trajectoire des doctorants.

Les établissements partenaires ont pris un certain nombre de mesures pour aider les doctorants. Les mesures les plus emblématiques sont la prolongation des financements de thèse (pour les 3 universités partenaires) et l'exonération des frais d'inscription (pour AMU et UCA).

La discussion a révélé l'importance accrue des CSI dans les mois et années à venir afin d'identifier les problèmes rencontrés par les doctorants et les accompagner. Les CSI devront être particulièrement vigilants pour les promotions de doctorants de première et de deuxième année, probablement les plus impactées par la pandémie.

La discussion a également permis de souligner l'important de l'implication de la direction de thèse et des éventuels partenaires socio-économiques dans les bilans réalisés avec les doctorants.

5- Bilan de la situation des doctorants en 5^{ème} année et 6^{ème} année

La dernière partie du conseil a été consacrée à l'examen de la situation des doctorants actuellement inscrits en 5^{ème} (n=11) et 6^{ème} (n=5) année.

Parmi les doctorants inscrits en 5^{ème} année, 3 ont d'ores et déjà soutenu leur thèse, 4 ont initié le processus de soutenance et 4 (suivis par des référents désignés par l'ED) devraient être en capacité de soutenir leur thèse avant la fin de l'année.

Parmi les doctorants inscrits en 6^{ème} année de thèse, 3 ont initié le processus de soutenance et deux devraient être en capacité de soutenir leur thèse avant la fin de l'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 17h30